

Colette Goeuriot, présidente du Collectif de défense des bassins miniers lorrains

« Il faut une nouvelle loi après-mines »

by **Le Moniteur** - lundi, juillet 19, 2010

<http://correspondances.fr/colette-goeuriot-presidente-du-collectif-de-defense-des-bassins-miniers-lorrains/>

« Il faut une nouvelle loi après-mines »

Comment le Collectif de défense du bassin minier se mobilise-t-il face aux nouveaux dégâts miniers qui apparaissent dans une cinquantaine d'habitations à Angevillers et à Rochonvillers (Moselle) ?

Nous voyons dans ces nouveaux sinistres la confirmation du rôle joué par l'ennoyage des galeries du bassin ferrifère nord, que nous avons toujours combattu. La a enfin reconnu cette évidence, admettant par

écrit que ces conséquences étaient prévisibles, prévues et attendues ! Pour reloger et indemniser les nouveaux sinistrés ainsi que les communes, il faut une vraie loi après-mines. Quatorze ans après les premiers affaissements d'Auboué et de Moutiers (Meurthe-et-Moselle), les indemnisations restent insuffisantes et engagent les victimes dans des combats juridiques interminables et souvent vains. Il faut simplifier les procédures actuelles, complexes et injustes.

L'Etat et l'industriel vous entendent-ils ?

Dans un courrier en date du 7 juin dernier, le ministre Jean-Louis Borloo indique que le Conseil général de l'environnement et du développement durable examinera d'ici à la fin de l'année les simplifications envisageables. L'Etat se montre en revanche très réticent quant à l'indemnisation du bassin de Piennes-Landres, exclu du dispositif de la loi après-mines car les dégâts survenus avant le 1^{er} septembre 1998 ne sont plus indemnisables par le Fonds de garantie des assurances obligatoires. Après 10 ans de mobilisation, les indemnisations restent en suspens à Moutiers et à Roncourt (Moselle). L'ancien exploitant se défausse également dans le bassin houiller de l'est mosellan. Mais nous ne lâcherons pas. Crédible et reconnu, le collectif, qui regroupe une centaine de maires représentant 350 000 habitants en Lorraine, se bat sur des cas précis et exige une indemnisation par l'exploitant de l'intégralité des préjudices.

Outre les indemnisations, quels thèmes les communes minières défendront-elles au cours des prochaines années ?

L'enjeu de l'eau me paraît primordial. Le sous-sol lorrain renferme 500 millions de m³ d'eau qui redeviendront potables. Ce gisement intéresse déjà les grands groupes. J'espère que cette ressource n'échappera pas à une gestion démocratique.

(*) L'ex direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, désormais intégrée dans la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.